



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Arrêté n° 2015 – 171 MCI

signé par
PREFET 971 – Jacques BILLANT
le 16 octobre 2015

Préfet de la Guadeloupe

Arrêté n°20158-171 /MCI désignant
M Martin JAEGGER sous-préfet de
l'arrondissement de Pointe-à-Pitre,
pour assurer la suppléance du préfet
du dimanche 18 au mercredi 21 octobre 2015



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

Mission Coordination Interministérielle

Arrêté n°2015-171 du 16 OCT. 2015
désignant M Martin JAEGGER, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, pour
assurer la suppléance du Préfet du dimanche 18 au mercredi 21 octobre 2015

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;
- Vu** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
- Vu** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;
- Vu** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- Vu** le décret en date du 24 février 2014, portant nomination de M. Martin JAEGGER en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Pointe-à-Pitre ;
- Vu** le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2004-855/PREF/SG/BOAC du 2 juin 2004 portant réorganisation des services de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/116 SG/SCI/MC du 23 décembre 2014 portant désignation de M Jean-François COLOMBET, secrétaire général de la préfecture pour assurer la suppléance du préfet en cas d'absence ou d'empêchement ;
- Vu** le procès-verbal d'installation du 8 avril 2014 attestant de la prise de fonction de Monsieur Martin JAEGGER, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

CONSIDERANT l'absence du préfet du dimanche 18 octobre 19 heures au mercredi 21 octobre 15 heures ;

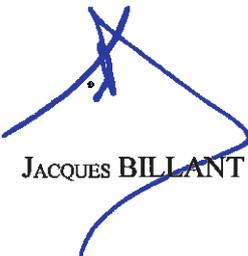
CONSIDERANT l'absence du secrétaire général du 14 au 21 octobre inclus ;

Arrête

Article 1^{er} - A compter du dimanche 18 octobre 2015 19 heures et jusqu'au mercredi 21 octobre 2015 15 heures, M Martin JAEGGER, sous-préfet de Pointe-à-Pitre est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Région Guadeloupe.

Article 2 - le sous-préfet de Pointe-à-Pitre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera

Basse-Terre, le 16 Oct. 2015


JACQUES BILLANT